

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Gironde - Arrondissement d'Arcachon - Canton de Gujan-Mestras

ARRÊTÉ MUNICIPAL

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL COMPLÉMENTAIRE DE FERMETURE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DES AIRES DE JEUX DE LA COMMUNE DE GUJAN-MESTRAS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

LE MAIRE DE GUJAN-MESTRAS

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu Le Décret n°2020-260 du 16 mars portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;
- Vu l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du covid-19 ;
- Vu l'arrêté du 16 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du covid-19 ;
- Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 ;
- Considérant que l'observation des règles de distance étant particulièrement difficile au sein de certains établissements recevant du public, il est nécessaire de fermer ceux qui ne sont pas indispensables à la vie de la Nation

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de ralentir la propagation du virus covid -19, l'intégralité des équipements sportifs et des aires de jeux de la commune de Gujan-Mestras sont strictement interdits au public jusqu'au 31 mars 2020 inclus conformément à l'arrêté n°2020.057.072.FB.MP . Il convient par ailleurs de préciser que les équipements suivants sont également concernés par ces prescriptions :

- Intégralité des bouledromes situés sur le territoire communal
- Skate parc
- Intégralité des courts de tennis

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, le Chef de Brigade de Gendarmerie Nationale, le Chef du Centre de Secours, le service de Police Municipale, et tous les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté, qui sera transcrit sur le registre des Arrêtés de la Mairie et transmis à Madame la Sous-Préfète d'Arcachon.

Fait à GUJAN-MESTRAS, le 19 mars 2020

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras

Document Certifié exécutoire
Publication / notification le 19 mars 2020
GUJAN-MESTRAS, le 19 mars 2020

